

Garantie Avantage^{MD} De la performance sécuritaire!



Offrez un produit performant



Le Mouvement Desjardins est **le plus grand** émetteur de placements à terme liés aux marchés (PTLM) au Canada¹

Actifs sous gestion de

38 G\$²

89%
des options ont un rendement annuel supérieur aux placements à terme à taux fixe de son principal concurrent³.

98%
des options dépassent le rendement minimal annualisé⁴.

76%
des options arrivées à échéance ont atteint le rendement maximal potentiel⁵.



Aidez vos clients à conserver leurs gains et à éviter des pertes avec la **PROTECTION DE 100%** des dépôts à l'échéance de Garantie Avantage.

Garantie Avantage^{MD} — De la performance sécuritaire!

Garantie Avantage : un PTLM exclusif au Canada



Des taux de participation de **100 % et plus**⁶



Des rendements maximaux potentiels **illimités** parfois offerts



Des avantages uniques liés à la désignation de bénéficiaire



Admissible au crédit d'impôt pour revenu de pension et au fractionnement du revenu de retraite

Caractéristiques clés	Avantages pour vous	Avantages pour vos clients
Simplicité	→ Produit facile à présenter.	→ Aucune gestion et aucun suivi pour toute la durée du placement.
Potentiel de croissance d'entreprises reconnues	→ Solution gagnante pour vos clients qui ont été échaudés par les marchés et qui recherchent de la performance.	→ Potentiel de rendement plus élevé que les placements à terme à taux fixe.
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> → Convient à vos clients qui ont une faible tolérance au risque. → Idéal pour vos clients préretraités qui désirent sécuriser leur portefeuille avant leur retraite. 	→ Tranquillité d'esprit : les dépôts sont garantis à 100 % à l'échéance et au décès.



- Aucuns frais de gestion
- Rendement minimal garanti ou capital garanti à l'échéance

- Termes de durée moyenne, rachetables en tout temps⁷
- Dépôt minimal de 500 \$

- Admissible aux régimes enregistrés (REER, CRI, FERR, FRV, CELI) et non enregistrés⁸

Garantie Avantage^{MD} — De la performance sécuritaire!

La désignation d'un bénéficiaire, seulement avec Garantie Avantage!

Caractéristiques clés	Avantages pour vous	Avantages pour vos clients
Versement rapide et confidentiel du capital-décès	<ul style="list-style-type: none"> → Permet à votre offre de se démarquer par rapport aux produits similaires proposés par les banques. → Solution simple pour transférer le capital-décès de vos clients à la génération suivante. 	<ul style="list-style-type: none"> → Versement du capital-décès de façon confidentielle au bénéficiaire en cinq jours ouvrables ou moins⁹. → Aucuns frais associés à la liquidation de la succession lorsqu'un bénéficiaire nommé est désigné¹⁰.
Protection contre les créanciers et poursuites civiles	<ul style="list-style-type: none"> → Occasion de développer votre clientèle de professionnels grâce à l'insaisissabilité de la valeur de leur contrat¹¹. 	<ul style="list-style-type: none"> → Pour les propriétaires d'une entreprise et les travailleurs autonomes : protège l'épargne personnelle et la sécurité financière de leur famille en cas de faillite ou de poursuite judiciaire¹¹.

1. Investor Economics, Deposit Report, Printemps 2024.

2. Au 23 mai 2024.

3. Au 20 juin 2024. Toutes les émissions de mars 2009 à juin 2024 de Garantie Avantage qui sont arrivées à échéance ont été comparées à celles de B2B Banque.

4. Au 20 juin 2024. Toutes les émissions de mars 2009 à juin 2024 qui sont arrivées à échéance.

5. Au 20 juin 2024. Toutes les émissions de mars 2009 à juin 2024 qui sont arrivées à échéance.

6. Veuillez consulter le tableau des caractéristiques (no [09014F](#)) pour en apprendre davantage sur la campagne en cours.

7. Un rajustement de la valeur au marché peut être applicable. Veuillez vous reporter au document Contrat Placements à terme pour plus d'informations.

8. Admissible aux FRV uniquement sous la législation de la province de Québec. Pas de versement périodique pour un FERR ou un FRV. Votre conseiller peut vous montrer comment générer un revenu d'un FERR en effectuant une répartition entre Garantie Avantage et un placement à terme rachetable.

9. Des conditions s'appliquent, y compris la réception des documents pertinents, comme l'acte de décès. Le bénéficiaire doit être désigné nommément dans le contrat.

10. En vertu des lois en vigueur, le capital-décès sera versé conformément à la désignation de bénéficiaire du preneur du contrat. Comme les particularités de la désignation d'un bénéficiaire peuvent varier considérablement ou être annulées par le testament du preneur du contrat, les personnes intéressées devraient consulter un conseiller juridique (avocat ou notaire) pour obtenir une analyse de leur situation.

11. Ces renseignements sont fournis à titre indicatif seulement et ne constituent pas une opinion juridique. Les règles d'insaisissabilité peuvent varier selon les provinces et être complexes. Ainsi, les contrats deviennent saisissables lorsqu'on peut prouver qu'ils ont été établis dans le but d'éviter le remboursement de dettes ou lorsque le preneur déclare faillite dans l'année suivant la désignation d'un bénéficiaire. Les personnes intéressées devraient s'adresser à un juriste (notaire ou avocat) pour analyser leur situation particulière.

À propos du mouvement Desjardins

Le Mouvement Desjardins est la coopérative financière la plus importante en Amérique du Nord et la cinquième au monde, avec un actif de 435,8 milliards de dollars. Desjardins a été nommé parmi les meilleurs employeurs au Canada par le magazine Forbes ainsi que par Mediacorp. Pour répondre aux besoins diversifiés de ses membres et de ses clients, particuliers comme entreprises, il offre une gamme complète de produits et de services par l'intermédiaire de son vaste réseau de points de service, de ses plateformes virtuelles et de ses filiales présentes à l'échelle canadienne. Figurant parmi les institutions bancaires les plus solides au monde selon le magazine The Banker, Desjardins affiche des ratios de capital et des cotes de crédit parmi les meilleurs de l'industrie*.

Offrez Garantie Avantage !

Votre directeur régional des ventes peut vous assister dans la vente de Garantie Avantage.

N'hésitez pas à lui en parler.

Retrouvez plus d'information et découvrez votre matériel de vente :

webi.ca/GarantieAvantage

Suivez l'évolution des rendements :

DesjardinsAssuranceVie.com/GarantieAvantage

Les renseignements figurant dans le présent document ne sont présentés qu'à titre d'exemples et ne sont pas des indications ni des garanties des résultats passés et à venir. Veuillez vous reporter au document Contrat Placements à terme de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et au tableau des caractéristiques de la campagne en cours pour plus d'information. La terminologie utilisée dans ce document a été simplifiée à des fins d'exemples.

Advenant une disparité entre l'information figurant dans ce document et celle qui se trouve dans le document Contrat Placements à terme de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie et le tableau des caractéristiques de la campagne en cours, ces documents prévalent. Veuillez les lire attentivement avant d'investir.

^{MD} Marque déposée propriété de Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

DESJARDINS ASSURANCES désigne Desjardins Sécurité financière, compagnie d'assurance vie.

* Au 31 mars 2024. Source : Desjardins vigie interne.